

Taxe d'apprentissage - 2018

Faites le choix de l'aide à la réussite

Comme chaque année, votre société doit s'acquitter de la taxe d'apprentissage. Vous avez le droit de choisir à quelle formation vous vous allez l'affecter, plutôt que laisser l'organisme collecteur décider à votre place.

Le département d'histoire de l'Université Paris 8, située en Seine-Saint-Denis, offre une formation originale à des étudiants de diverses origines sociales et culturelles. L'originalité de notre formation réside dans :

- ⊙ un encadrement pédagogique renforcé
- ⊙ une transition maîtrisée du lycée à l'université
- ⊙ des cours en petits groupes sans cours en amphithéâtre
- ⊙ un contrôle continu des connaissances permettant un apprentissage progressif
- ⊙ le tutorat des stages en licence et master
- ⊙ ouverture en 2013 d'une double licence Histoire-Science politique
- ⊙ ouverture en 2018 d'une double licence Histoire-Anglais
- ⊙ un master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) parcours histoire-géographie et une préparation à l'agrégation d'histoire
- ⊙ un master professionnel en alternance « Archives », en lien avec les Archives nationales, les Archives départementales de Seine Saint-Denis et les Archives de Paris, ouvert aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage
- ⊙ un master Recherche
- ⊙ une formation doctorale avec des axes de recherche innovants
- ⊙ des heures de tutorat pour aider les étudiants les plus fragiles
- ⊙ des voyages d'études pour raffermir les liens entre les étudiants et faire de l'histoire sur le terrain

Les résultats sont là : les étudiants qui font preuve d'assiduité et rendent les travaux demandés obtiennent leur diplôme. Ils acquièrent ainsi rigueur, autonomie, capacité de synthèse et de rédaction. Si un tiers à peu près choisit la fonction publique et l'enseignement, la majorité travaille dans le secteur privé : journalisme, édition, communication, tourisme, médiation culturelle. Nos doctorants ont rempli des missions d'expertise et réalisé des expositions pour de grands établissements publics et des associations reconnues d'utilité publique.

Ces choix pédagogiques ont un coût, que la taxe d'apprentissage peut nous aider à assumer. Grâce à vos versements, nous pourrions continuer à former nos étudiants dans les meilleures conditions.

Ces sommes permettent :

- ⊙ l'achat de matériel
- ⊙ la location de salles spécialisées
- ⊙ les voyages d'étude
- ⊙ la rémunération de professionnels en tant que conférenciers.

Taxe d'apprentissage - 2018

Faites le choix de l'aide à la réussite

En versant tout ou partie de votre taxe d'apprentissage au département d'histoire de l'Université Paris 8, vous nous aidez à maintenir nos exigences et notre niveau de formation. Ce faisant, vous participez à une formation ambitieuse, qui s'adresse à des étudiants dont la réussite sociale dépend du succès de leurs études.

Diplômes habilités entre lesquels vous pouvez choisir pour verser votre taxe, au titre de la catégorie B (hors quota) :

- ⊙ Licence Histoire
- ⊙ Master Recherche, histoire et civilisations
- ⊙ Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), parcours Histoire-géographie
- ⊙ Master Archives

Afin de contribuer au développement de nos formations, envoyez les informations suivantes à votre organisme collecteur au plus tard le 28 février 2018

- ⊙ Spécifiez le nom exact de la formation : (par défaut Histoire)
- ⊙ Licence Histoire
- ⊙ Master Recherche, histoire et civilisations
- ⊙ Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), parcours Histoire-géographie
- ⊙ Master Archives

- Ordre du versement : Agent comptable de l'université Paris 8
- Code UAI EF : 0931827F
- Type EF : 5
- Catégorie B (diplôme de niveau I.)
- Ordre du versement : Agent comptable de l'université Paris 8
- Coordonnées bancaires au besoin :
 - ▶ Code banque : 10071
 - ▶ Code guichet : 93000
 - ▶ N° compte : 00001000474 / 64
 - ▶ Domiciliation : TPBOBIGNY

Si vous acceptez de soutenir cette formation, ce dont nous vous remercions par avance, pourriez-vous signaler votre versement à Guylène Deruel (guylene.deruel@univ-paris8.fr), responsable administrative de la licence d'histoire.

Vous trouverez des renseignements complémentaires sur :

www.univ-paris8.fr/Taxe-d-apprentissage